



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

## Pré-demande de carte d'identité (Service en ligne)

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

Accessible avec un compte ANTS ou via FranceConnect

Se munir de ses identifiants

Il faut renseigner certains éléments concernant **votre identité et celle de vos parents** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640>). Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

Conservez le numéro de votre Pré-demande : il est indispensable à la mairie.

**⚠ Attention :** la pré-demande concerne uniquement un dossier déposé en France.

Accéder au  
service en ligne [↗](#)

(<https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>)

Vérfié le 18 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

### PARTICULIERS

- Carte d'identité / Passeport : comment remplir le formulaire ou la pré-demande ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33640>)
- Carte d'identité d'un majeur : première demande (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1341>)
- Renouvellement de la carte d'identité d'un mineur (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21090>)